Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215602012-20260630-2026_21-DE

Délibération n° 2026-0021

Approbation des comptes administratifs - Assainissement – Année 2025

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune sous la présidence de Madame Natacha Sannier, maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 26 juin 2026

Étaient présents Madame le maire SANNIER Natacha et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : LAINE MAES Florence, 1ère adjointe, LE FLOCH Maxime, 2ème adjoint, LE GUYADER Brigitte, LE GUYADER Sammy, LE MEUR Jean Yves, RIAT Myriam, LE GALL Sébastien,

Absents ayant donné procuration :
BRUNOT Romain à Maxime LE FLOCH
CALLAC Angélique à Myriam RIAT
JAGOREL Antonin à Sébastien LE GALL
CASTIONI Sophie à Sammy LE GUYADER

Monsieur Jean Yves LE MEUR a été désigné secrétaire de séance

Madame le maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-14, L. 2121-31 et L. 1612-12 ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2025 ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2025 établi par le Comptable Public (Trésorier) et visé par l'ordonnateur ;

Vu le projet de Compte Administratif de l'exercice 2025 présenté par Madame le Maire ;

Considérant que le projet de Compte Administratif a été transmis aux conseillers municipaux dans les délais légaux ;

Le Conseil Municipal ayant élu à l'unanimité Madame Florence LAINE MAES en qualité de présidente de séance pour diriger les débats et le vote du Compte Administratif 2025.

Conformément à la loi, Madame le Maire donne la parole à la présidente pour la présentation des résultats, puis se retire de la séance avant l'ouverture des débats et du vote.

La séance est désormais présidée par Madame Florence LAINE MAES

La présidente de séance présente les résultats d'exécution du budget 2025 qui se résument comme suit :

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215602012-20260630-2026_21-DE

Délibération n° 2026-0021

Section	Recettes (€)	Dépenses (€)	Résultat de l'exercice (€)
Fonctionnement	23 068.93 €	23 876.73 €	**-807,80 €**
Investissement	21 761.27 €	36 175.14 €	**-14413,87 €**
TOTAL	**44 830.20 €**	**60 051.87 €**	**-15 221.67 €**

Le Président de séance constate la parfaite concordance des chiffres du Compte Administratif du Maire avec ceux du Compte de Gestion du Trésorier Public.

Après en avoir délibéré et hors la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2025 qui se solde par

Section	Recettes (€)	Dépenses (€)	Résultat de l'exercice (€)
Fonctionnement	23 068.93 €	23 876.73 €	**-807,80 €**
Investissement	21 761.27 €	36 175.14 €	**-14413,87 €**
TOTAL	**44 830.20 €**	**60 051.87 €**	**-15 221.67 €**

- **CONSTATE** la parfaite concordance des résultats avec le Compte de Gestion du Trésorier ;
- **DONNE QUITUS** à l'ancien ordonnateur pour sa gestion sur l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré,

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

La présidente de séance constate que la délibération est adoptée à L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire

La présidente de séance

J. LHUILLIÉ